

APIC et Vigicrues Flash

Des services d'avertissement en appui à la gestion de crise

au bénéfice des préfetures, mairies,
intercommunalités et gestionnaires de réseaux

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues rapides de petits cours d'eau, avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique ont créé deux outils d'avertissement spécifiques pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise :

► **APIC** (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes), proposé par Météo-France, vous avertit lorsque les précipitations en cours dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel.

► **Vigicrues Flash**, proposé par le réseau Vigicrues, vous avertit d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues.

Ces outils, mis en place en 2011 pour APIC et en 2017 pour Vigicrues Flash, sont complémentaires de la Vigilance météorologique (Météo-France) et de la Vigilance crues (Vigicrues) qui informent les pouvoirs publics et les citoyens des risques hydro-météorologiques dans les prochaines 24 heures.

APIC

Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes

Les précipitations intenses, souvent dévastatrices, figurent parmi les phénomènes météorologiques les plus difficiles à prévoir. Les violentes cellules orageuses à l'origine de ces pluies concernent le plus souvent des zones limitées (quelques dizaines de km) sur une courte durée (quelques dizaines de minutes à quelques heures).

APIC permet de suivre en temps réel les précipitations en cours et d'être informé de leur caractère exceptionnel. Ces avertissements basés sur l'observation complètent la Vigilance météorologique et les prévisions de phénomènes dangereux qui fournissent une estimation des risques respectivement à 24 heures et jusqu'à 7 jours.

APIC constitue un outil d'aide à la décision particulièrement pertinent pour la gestion de crise au niveau local (plans ORSEC en préfecture, plans communaux de sauvegarde par exemple).

Des avertissements sur toutes les communes de métropole

Les données utilisées par les APIC sont principalement issues du réseau de radars météorologiques de Météo-France, complété depuis 2020 par les données issues d'un réseau partagé de pluviomètres. Cet enrichissement a permis d'étendre la couverture des APIC à l'ensemble des communes du territoire métropolitain.

Le service APIC est également proposé à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Nouvelle-Calédonie.

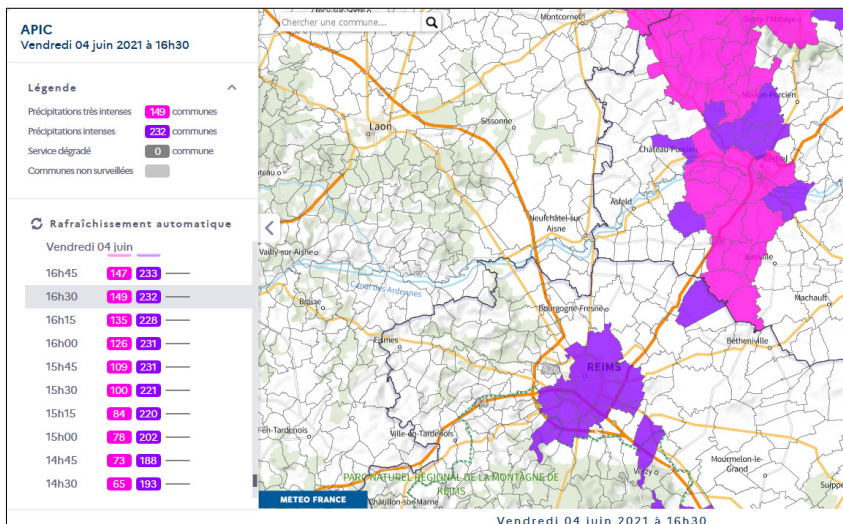
Un suivi en temps réel

En cas d'épisode pluvieux abondant dans au moins une des communes de votre abonnement, vous recevez un message (par SMS, courriel et message vocal) précisant le niveau de sévérité des précipitations (« intense » ou « très intense »). Cette qualification est destinée à vous informer de la durée de retour des épisodes pluvieux, à savoir de la fréquence des événements d'intensité équivalente. Un épisode signalé comme « intense » par APIC se produit en moyenne tous les 10 ans à cet endroit, et un épisode signalé comme « très intense » tous les 50 ans. Un nouvel avertissement vous est envoyé si le phénomène pluvieux s'aggrave (passage d'« intense » à « très intense »). Le service est actualisé toutes les quinze minutes. Un APIC peut persister après la fin d'un épisode pluvieux exceptionnel par son intensité et sa brièveté.

Fonctionnement d'APIC

Les précipitations sont suivies et leur intensité évaluée en continu grâce au réseau de radars météorologiques et de pluviomètres de Météo-France et des réseaux partenaires. La fusion de ces données permet d'évaluer la quantité d'eau arrivant au sol (lame d'eau) et d'actualiser le service APIC tous les quarts d'heure à une résolution kilométrique. Les cumuls de précipitations observées sur des périodes allant de 1 à 24 heures sont comparés à des références climatologiques locales. Lorsque les seuils correspondant à des durées de retour de 10 ans (intense) et 50 ans (très intense) sont dépassés sur une commune ou un département, les abonnés sont avertis.

L'information sur une commune peut être ponctuellement indisponible (panne ou maintenance). Cette commune sera alors automatiquement signalée sur la carte en cas de pluies prévues dans les 12 prochaines heures.



Exemple de cartographie APIC

Vigicrues Flash

Détection automatique du risque de crues soudaines

Les inondations représentent le premier risque naturel en France : elles menacent des vies, des habitations, des emplois sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, 17 millions de Français sont exposés au risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

Vigicrues Flash est un service d'avertissement gratuit, sur abonnement, proposé par le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique. Ce service vous permet d'être informé en cas de risque de crue rapide dans au moins une des communes de votre abonnement.

Fonctionnement du service

Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par Météo-France. Lorsqu'un risque de crue soudaine est identifié pour un cours d'eau de votre territoire dans les prochaines heures, vous recevez automatiquement un avertissement indiquant un risque de crue forte ou un risque de crue très forte. Vigicrues Flash est un outil d'aide pour la gestion de crise au niveau local.

Fréquence d'envoi des avertissements

L'estimation du risque de crues est mise à jour toutes les 15 minutes. Les avertissements sont envoyés en

cas d'apparition ou d'aggravation d'un risque de crues dans votre territoire par SMS, courriel et/ou message vocal. Ces avertissements ont une durée de validité de 6 heures. Au-delà, si le risque persiste dans votre commune, un nouveau message vous est envoyé.

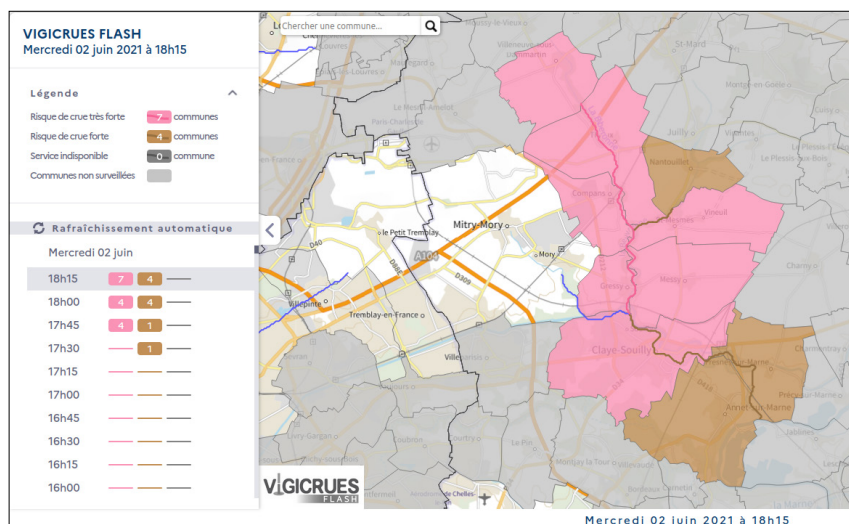
Communes bénéficiaires

En 2021, le service Vigicrues Flash est disponible pour plus de 10000 communes. Pour savoir si Vigicrues Flash est disponible dans votre commune et quels cours d'eau sont suivis, consultez la carte accessible depuis Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr>). Il est possible que certains cours d'eau de votre commune ne soient pas couverts par le service Vigicrues Flash. En effet, les cours d'eau trop petits ou à comportement spécifique (influencés par des barrages par exemple) ne peuvent pas bénéficier de Vigicrues Flash. Enfin, la couverture de ce service ne concerne pas les cours d'eau surveillés dans le cadre de la Vigilance crues.

Complémentarité entre la Vigilance crues et Vigicrues Flash

Le réseau Vigicrues, en charge de la prévision des crues et des inondations, surveille les principaux cours d'eau du territoire, soit 23000 km en métropole. En expertisant les données météorologiques transmises par Météo-France et les données hydrométriques issues des stations de mesure implantées le long des cours d'eau, les acteurs du réseau Vigicrues établissent la Vigilance crues pour les 24 heures à venir. Ils la publient au moins deux fois par jour sur le site [vigicrues.gouv.fr](https://www.vigicrues.gouv.fr) tous les jours de l'année afin d'avertir le grand public et les autorités d'un danger potentiel d'inondations.

Le dispositif Vigicrues Flash offre, quant à lui, un système d'avertissement automatique en cas de risque de crues soudaines sur les cours d'eau non couverts par la Vigilance crues, car soumis à des réactions trop rapides (plus de 30000 km de cours d'eau en France métropolitaine actuellement).



Exemple de cartographie Vigicrues Flash

Modalités d'inscription

S'inscrire en ligne

L'abonnement aux services APIC et Vigicrues Flash est gratuit pour les préfetures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux.

Le site apic-pro.meteofrance.fr permet de créer un compte, de gérer ses abonnements et de visualiser les avertissements en cours ou récents (dernières 72 heures).

Les messages d'avertissement APIC et Vigicrues Flash sont diffusés automatiquement et simultanément aux abonnés par SMS, courriel et message vocal. Les éventuelles indisponibilités temporaires des services APIC et Vigicrues Flash sont signalées sur la carte.

Le public peut également consulter les services APIC et Vigicrues Flash à partir des sites Vigilance météorologique et Vigicrues, mais ne peut pas s'abonner aux avertissements.

Pour toute question concernant votre abonnement, vous pouvez contacter :

- ▶ votre correspondant territorial APIC : [voir contact sur apic-pro.meteofrance.fr](https://apic-pro.meteofrance.fr)
- ▶ votre correspondant Vigicrues Flash : vigicruesflash-contact@developpement-durable.gouv.fr

Configurer ses avertissements

Pour les préfetures, le compte est activé après validation par le gestionnaire APIC Météo-France.

Pour les mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux, le compte est activé après validation par la préfecture référente.

Une fois votre compte validé, vous pouvez configurer jusqu'à cinq abonnements APIC et/ou Vigicrues Flash (zone à surveiller et destinataires des avertissements).

Vous pouvez recevoir des avertissements localisés dans des communes ou départements voisins exposés à des pluies intenses pouvant avoir des conséquences dans votre territoire.

Si votre commune est située dans une vallée, vous pourrez sélectionner les communes en amont pour être informé des pluies intenses qui pourraient avoir des conséquences dans votre territoire.

Consulter APIC et Vigicrues Flash

Vigilance météorologique
<https://vigilance.meteofrance.fr>
(rubrique "Pluies intenses")

Vigicrues
<https://www.vigicrues.gouv.fr>
(accès en bas de page)